

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 7

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU à partir de 20h15, Mme Yvette FOURNIER par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze pour la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.132-7 et suivants, L.153-8 et suivants, L.153-11 et suivants,
- Vu le code de l'environnement,
- Vu sa délibération n°3 du 27 septembre 2011 portant approbation du PLU
- Vu sa délibération n°10 du 22 avril 2014 portant approbation de la révision allégée du PLU,
- Vu sa délibération n° 20 du 21 septembre 2015 portant approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU,
- Vu sa délibération n°1 du 25 juin 2024 relative au lancement de la procédure de révision complète du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu sa délibération n°9 du 11 mars 2025 décidant la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme,

- Considérant que cette mission qui débutera au printemps 2025 et s'achèvera à l'approbation du document prévue au premier trimestre 2028 a été

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve la mission relative à la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme, confiée à un prestataire dans le cadre de la centrale d'achat du RESAH et dont le montant s'élève à 99 812,50 € HT.

2 - Décide la réalisation de cette mission qui se déroulera en six phases :

- Phase 1 : élaboration du diagnostic et état initial de l'environnement (date prévisionnelle de validation des documents : fin de l'année 2025)
- Phase 2 : élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (date prévisionnelle du débat du document en conseil municipal : l'automne 2026)
- Phase 3 : élaboration du dossier de révision du PLU (Orientations d'Aménagement et de Développement Durable, règlements, Annexes, finalisation du Rapport de Présentation, évaluation environnementale du projet de PLU) : date prévisionnelle de validation des documents début 2027
- Phase 4 : mise en forme du dossier d'arrêt et présentation aux personnes publiques associées (date prévisionnelle d'arrêt : mai 2027)
- Phase 5 : enquête publique (fin de l'année 2027)
- Phase 6 : approbation au cours du premier trimestre 2028

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Département aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 14 AVR. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 14 AVR. 2025

97-10042025



Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 14 AVR. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 14 AVR. 2025

57-10012025



Vu,

Le Maire,

Bernard COMBES



A Tulle, le 14 AVR. 2025

Plan de financement

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Partenaires	Financement	%
Département	15 000.00 €	15.03%
Part Ville	84 812.50 €	84.97%
Total HT	99 812.50 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 14 AVR. 2025

<u>Demande de subvention</u>					
<u>Département</u>					
Echéancier					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	119 775.00 €	99 812.50 €	15 000.00 €	25.00%	2ème trimestre 2025 - 1er semestre 2028

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 14 AVR. 2025

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que la révision générale du Plan Local d'Urbanisme pour laquelle je sollicite le soutien financier du Département, n'a reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





Révision générale du PLU
de Tulle intégrant l'urbanisme
favorable à la santé

Calendrier prévisionnel

variante 1: diagnostic uniquement avant la période électorale



